



MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-133

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil a adopté, ce 12 janvier 2026, le règlement numéro 2026-133 établissant la tarification de l'approvisionnement d'eau;

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures habituelles d'ouverture;

QUE ce règlement est entré en vigueur le 13 janvier 2026.

DONNÉ À CHÉNÉVILLE CE 13^{ème} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026

Krystelle Dagenais, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale de la Municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 13 janvier 2026 entre 13h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 13 janvier 2026.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale